

TEAM COTE D'AZUR

Siège : 400, Promenade des Anglais
06200 NICE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

TEAM COTE D'AZUR

Siège : 400, Promenade des Anglais
06200 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

TEAM COTE D'AZUR

Siège : 400, Promenade des Anglais
06200 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association TEAM COTE D'AZUR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TEAM COTE D'AZUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 9 avril 2021

NOVANCES-DAVID & ASSOCIES
Représentée par Jean-Pierre GIRAUD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
d'Aix-en-Provence

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

TEAM COTE D'AZUR

Siège : 400, Promenade des Anglais
06200 NICE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	87 468	87 361	107	443
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 731	15 731		95
Autres immobilisations corporelles	780 582	687 314	93 268	92 631
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	16 192		16 192	16 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 800		1 800	1 800
TOTAL I	901 773	790 406	111 367	110 969
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	200 740		200 740	242 583
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	720 747		720 747	701 340
Charges constatées d'avance	87 159		87 159	89 143
TOTAL II	1 008 646		1 008 646	1 033 066
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 910 419	790 406	1 120 013	1 144 035

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	370 904	370 904
Autres		
Report à nouveau	181 022	219 252
Excédent ou déficit de l'exercice	75 191	(38 231)
Situation nette (sous total)	627 117	551 925
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	627 117	551 925
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		384
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	204 692	306 452
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	287 700	285 275
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	504	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	492 896	592 110
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 120 013	1 144 035

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	84	2
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 055 000	2 185 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 223	23 938
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	81	126
TOTAL I	2 076 388	2 209 065
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	650 131	823 954
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	89 753	91 886
Salaires et traitements	832 470	875 089
Charges sociales	393 919	407 805
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 585	35 100
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 335	2 221
TOTAL II	2 002 193	2 236 056
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	74 195	(26 991)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	676	431
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		107
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	676	537
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		4 824
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		4 824
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		(4 287)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	74 871	(31 278)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	310	500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	13 187	
TOTAL V	13 497	500
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	12 870	5 074
Sur opérations en capital	192	115
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 161
TOTAL VI	13 063	7 350
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	435	(6 850)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	114	103
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 090 561	2 210 102
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 015 370	2 248 333
EXCEDENT OU DEFICIT	75 191	(38 231)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Identification de l'association

TEAM COTE D'AZUR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Désignation de l'association : TEAM COTE D'AZUR

Objet social : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

En application des orientations stratégiques définies par l'assemblée générale de ses membres et en coordination avec la stratégie de ses fondateurs, l'association a pour objet de contribuer à la promotion et à l'attractivité économique de la Côte d'Azur notamment en :

- contribuant à la valorisation de l'offre économique azurienne et de ses filières, tant en France qu'à l'international ;
- prospectant des investisseurs et en favorisant l'implantation de nouvelles activités et la création d'emploi ;
- étant le lieu d'étude, de réflexion et de concertation sur les sujets qui concourent au développement et à l'attractivité de la Côte d'Azur.

Ses principales missions consistent en :

- la prospection d'entreprises nationales et étrangères afin de détecter et de qualifier des projets d'investissement pouvant être attirés sur la Côte d'Azur ;
- le suivi des grands comptes azuréens en coordination avec la Métropole NCA et les EPCI concernés ;
- l'attraction de talents via la prospection de créateurs d'entreprises à haut potentiel ,
- la promotion économique du territoire azurien au service d'un marketing territorial partagé ;
- le renforcement de l'attractivité d'investisseurs en immobilier d'entreprise.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 1 120 013 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 75 191 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30 mars 2021 par les dirigeants de l'association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au Plan Comptable Général ;
- Le règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 3 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 7 ans ;
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans ;
- Matériel de transport : 4 à 5 ans ;
- Matériel de bureau et matériel informatique : 3 à 4 ans ;
- Mobilier : 5 à 7 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

PARTICIPATIONS, TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS CARACTERISTIQUES

INFORMATIONS

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données :

- **Rémunération du commissaire aux comptes :**

Le montant provisionné au titre du contrôle légal des comptes annuels 2020 s'élève à 7 440 euros TTC.

- **Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :**

Les dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) ne perçoivent pas de rémunération et/ou d'avantages en nature.

- **Litiges en cours et provisions:**

Rappel des exercices précédents :

En 2010, un salarié de la Chambre de Commerce et d'Industrie avait saisi le Tribunal des Prud'hommes à l'encontre de Team Côte d'Azur.

L'Association a gagné en cours d'Appel et s'est vue rembourser les montants versés lors de sa condamnation au tribunal des Prud'hommes. Néanmoins, cette décision a fait l'objet d'un premier pourvoi en cassation par le salarié de la chambre de Commerce et d'Industrie. La Cour de Cassation a cassé la décision.

Dans le courant de l'année 2015, l'affaire a été jugée en Cour d'Appel qui a rejeté les demandes du salarié de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le salarié s'est à nouveau pourvu en cassation contre la décision rendue par la Cour d'Appel.

Suite à l'audience courant octobre 2016, l'arrêt de la Cour de Cassation casse l'arrêt de la Cour d'Appel d'Aix de mars 2015 et renvoie l'affaire devant la Cour d'Appel de Nîmes.

La CCI s'est engagée à prendre en charge 30% de cette dépense.

La somme de 73 537,73 euros a été consignée auprès de la CARPA le 10 Février 2017, dans l'attente de l'appel.

Le salarié a été débouté par la cour d'appel de Nîmes d'une partie de ses demandes. Il devait à ce titre rembourser 35 761,73 euros à l'association. Au 30/06/2018, un remboursement partiel de 24 735,80 euros a été effectué par le salarié.

Règles & Méthodes Comptables

Période du 01/01/20 au 31/12/20

TEAM COTE D'AZUR

Le reliquat est contesté et a fait l'objet d'une provision à 100% par mesure de prudence (11 025,93 euros).

Suite à l'assemblée générale du 16 septembre 2020, l'association a décidé d'abandonner les poursuites et de reprendre la provision de 11 025,93 euros.

En effet, les frais d'avocat et d'huissier de justice à engager pour poursuivre la procédure auraient été plus important que le montant restant en litige.

Par ailleurs, la provision pour perte sur une avance fournisseur d'un montant de 2 161,17 euros dotée en 2019 a été reprise au cours de l'exercice, l'association a obtenu le remboursement de cette somme au cours de l'exercice 2020.

- **Réserve Libre :**

Rappel des exercices précédents :

Les membres de l'Association SOPHIA ALPES MARITIMES PROMOTION ont voté lors de l'Assemblée Générale du 23 Juin 2009 le principe de création d'une Réserve Libre permettant de constituer un fonds pour faire face aux salaires et frais pendant le temps de procédure, aux allocations perte d'emploi et aux indemnités de rupture dont l'association est redevable pour l'ensemble des salariés mis à sa disposition.

Les affectations à la réserve libre sont décidées par l'Assemblée Générale.

Le principe est de doter cette réserve par une dotation du budget de fonctionnement et d'utiliser cette réserve pour les dépenses effectives évoquées ci-dessus.

Le résultat déficitaire de l'exercice 2019 n'a pas permis d'abonder cette réserve en 2020 et aucune charge liée à un passif social n'a été constatée en 2019.

De ce fait, la réserve libre reste inchangée au 31/12/2020.

- **Changement de règlement de l'ANC :**

Le règlement ANC 2018-06, qui a pour effet d'abroger le règlement CRC 99-01 et tous les règlements le modifiant, s'applique obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur la présentation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2020.

Aucun changement de méthode n'a été opéré au cours de l'exercice.

Règles & Méthodes Comptables

Période du 01/01/20 au 31/12/20

TEAM COTE D'AZUR

- **Pandémie COVID-19 :**

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Cette situation n'a pas eu d'impacts sur la continuité d'exploitation de l'association compte tenu du fait qu'il s'agit d'une association à but non lucratif financée par des conventions de subventions annuelles.

Ainsi durant l'année 2020, la société a adapté son organisation et ses modes de travail et a bénéficié des mesures suivantes :

- Report des échéances de paiement de la part patronale des charges sociales de l'URSSAF et de la caisse de retraite du mois de mars et avril 2020 ;
- Mise en place du télétravail des salariés.

A la date d'arrêté des comptes, l'association a signé la convention de subvention 2021 d'un montant de 1 105 000 euros avec la Métropole Nice Côte d'azur et les autres conventions de subventionnement annuelles sont en cours de signatures. La direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Immobilisations

TEAM COTE D'AZUR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	87 468		
TOTAL immobilisations incorporelles :	87 468		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	15 731		
Installations générales, agencements et divers	445 716		
Matériel de transport	11 120		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	289 347		34 984
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	761 914		34 984
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	16 000		192
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 800		
TOTAL immobilisations financières :	17 800		192
TOTAL GÉNÉRAL	867 182		35 176

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			87 468	
TOTAL immobilisations incorporelles :			87 468	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			15 731	
Inst. générales, agencements et divers			445 716	
Matériel de transport			11 120	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		585	323 745	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		585	796 313	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			16 192	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			1 800	
TOTAL immobilisations financières :			17 992	
TOTAL GÉNÉRAL		585	901 773	

Amortissements

TEAM COTE D'AZUR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	87 025	336		87 361
TOTAL immobilisations incorporelles :	87 025	336		87 361
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	15 637	95		15 731
Inst. générales, agencements et divers	373 444	22 141		395 586
Matériel de transport	11 120			11 120
Mat. de bureau, informatique et mobil.	268 987	11 621		280 608
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	669 188	33 857		703 045
TOTAL GÉNÉRAL	756 213	34 193		790 406

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	336		
TOTAL immobilisations incorporelles :	336		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	95		
Installations générales, agencements et divers	22 141		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 621		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	33 857		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	34 193		

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/20 au 31/12/20

TEAM COTE D'AZUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 800		1 800
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 800		1 800
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	199 240	199 240	
TOTAL de l'actif circulant :	199 240	199 240	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	87 159	87 159	

TOTAL GÉNÉRAL	288 199	286 399	1 800
----------------------	----------------	----------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	204 692	204 692		
Personnel et comptes rattachés	80 131	80 131		
Sécurité sociale et autres organismes	193 955	193 955		
Impôts sur les bénéfices	114	114		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 501	13 501		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	504	504		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	492 896	492 896		
----------------------	----------------	----------------	--	--

Charges à Payer

TEAM COTE D'AZUR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 340
Dettes fiscales et sociales	134 711
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	244 051

Produits à Recevoir

TEAM COTE D'AZUR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<p>Immobilisations financières</p> <ul style="list-style-type: none">Créances rattachées à des participationsAutres immobilisations financières <p>Créances</p> <ul style="list-style-type: none">Créances clients et comptes rattachésPersonnelOrganismes sociauxÉtatDivers, produits à recevoirAutres créances <p>Valeurs Mobilières de Placement</p> <p>Disponibilités</p>	3 240
TOTAL	3 240

Charges et Produits Constatés d'Avance

TEAM COTE D'AZUR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	87 159	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	87 159	

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	370 904				370 904
Report à nouveau	219 252	(38 231)			181 022
Excédent ou déficit de l'exercice	(38 231)	38 231	75 191		75 191
Situation nette	551 925		75 191		627 117
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	551 925		75 191		627 117

Provisions Inscrites au Bilan

TEAM COTE D'AZUR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	13 187		13 187	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	13 187		13 187	

TOTAL GÉNÉRAL	13 187		13 187	
----------------------	---------------	--	---------------	--

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

TEAM COTE D'AZUR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
PRODUIT CESSION IMMO.CORPORELLES	310	77520000
REPRISE SUR PROVISION RISQUE CHARGES EXCEPT.	13 187	78750000

TOTAL

13 497

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
PENALITES AMENDES FISCALES PENALES	1 844	67120000
AUTRES CHARGES EXCEPT S/OPERATIONS DE GESTION	11 026	67188000
VALEUR COMPT. DES IMMO CORPORELLES CEDEES	192	6752000

TOTAL

13 063

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

TEAM COTE D'AZUR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	676	76800000

TOTAL	676	
--------------	------------	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
----------------------------	----------------	-------------------------

TOTAL		
--------------	--	--

Détail des Transferts de Charges

TEAM COTE D'AZUR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

NATURE	Montant
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	10 000
TRANSFERTS DE CHARGES TICKETS RESTAURANT	7 017
AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	4 206
TOTAL	21 223

Engagements Financiers

Période du 01/01/20 au 31/12/20

TEAM COTE D'AZUR

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	24 180
CAUTION IMMOBILIERE	24 180

TOTAL	24 180
--------------	---------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	
--------------	--

TEAM COTE D'AZUR

Siège : 400, Promenade des Anglais
06200 NICE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
**(Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)**

A l'assemblée générale de l'association TEAM COTE D'AZUR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Le 9 avril 2021

NOVANCES-DAVID & ASSOCIES
Représentée par Jean-Pierre GIRAUD
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région PACA
Société de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des C.A.C. en Provence - Bastia
Membre de NEXIA International - Membre de l'Association Technique ATH

SAS au capital de 62 500 € - RCS Nice 328 354 099
TVA Intracommunautaire FR 84 328 354 099 - NAF 6920Z